https://www.assemblee-nationale.fr/dvn/14/questions/OANR5I 140F92374

14ème legislature

Question N° : 92374	De M. Sébastien Pietrasanta (Socialiste, républicain et citoyen - Hauts-de-Seine)				Question écrite
Ministère interrogé > Intérieur				Ministère attributaire > Intérieur	
Rubrique >ordre public		Tête d'analyse >police et gendarmerie		Analyse > effectifs. recrutement. formation.	
Question publiée au JO le : 12/01/2016 Réponse publiée au JO le : 14/06/2016 page : 5572 Date de signalement : 29/03/2016					

Texte de la question

M. Sébastien Pietrasanta attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la formation des nouvelles recrues dans la police. Depuis 2012, le Gouvernement a fait de la sécurité une de ses priorités en mettant fin, notamment, à la politique de la révision générale de la politique publique qui plaçait la police et la gendarmerie dans l'impossibilité de remplir leur mission. L'engagement du Président de la République devant le Congrès de Versailles le 16 novembre 2015 de recruter 5 000 policiers et gendarmes supplémentaires auxquels s'ajoutent ceux annoncés pour lutter contre le terrorisme et l'immigration clandestine posent la question de la formation de ces nouvelles recrues. En effet, l'application de la RGPP a conduit à la fermeture de plusieurs écoles de formation durant le quinquennat de Nicolas Sarkozy entraînant également la disparition des postes de formateur. Il lui demande de bien vouloir l'informer sur les dispositions qu'il compte prendre pour accueillir ces nouvelles recrues et leur assurer une formation de qualité conforme aux exigences de leurs missions.

Texte de la réponse

La sécurité est une priorité du Gouvernement et d'importantes mesures ont été prises depuis 2012 pour renforcer les moyens des forces de l'ordre, tant sur les plans technique et juridique que sur les plans des effectifs et des matériels. Depuis le début du quinquennat, 500 postes sont créés chaque année dans la police et la gendarmerie. Plusieurs plans pluriannuels de renforcement des effectifs se sont ajoutés à cette politique de fond. Dans le cadre du dispositif anti-terroriste annoncé en janvier 2015 par le Premier ministre, le Gouvernement a décidé la création de 1 400 postes supplémentaires de policiers et de gendarmes entre 2015 et 2017. Pour faire face à l'ampleur de la crise migratoire à laquelle la France et l'Europe sont confrontées, la loi de finances pour 2016 a en outre prévu la création de 900 postes supplémentaires. Enfin, à la suite des attentats de novembre dernier, le Président de la République a annoncé devant le Parlement réuni en Congrès l'ouverture de 5 000 emplois supplémentaires de policiers et de gendarmes d'ici 2017. Au total, plus de 9 000 postes auront été créés en cinq ans dans la police et la gendarmerie, quand 13 000 avaient été supprimés précédemment. S'agissant des renforts décidés par le Président de la République en novembre, ils se traduiront pour la police nationale par 2 731 personnels supplémentaires d'ici 2017 (dont 140 effectifs de soutien). Tout est mis en œuvre pour que ces policiers supplémentaires soient, dès que possible, opérationnels sur le terrain. Des mesures exceptionnelles ont été prises. Dès le mois de décembre 2015, l'ouverture d'un concours « spécial » de recrutement de gardiens de la paix a ainsi été autorisée, qui permettra le recrutement de plus de 2 500 policiers supplémentaires dès cette année. Ses épreuves se dérouleront en mars 2016. La scolarité pour les élèves issus du concours externe a été dimensionnée à 10,5 mois (contre 12 actuellement). Par ailleurs, la scolarité sera adaptée pour trois promotions d'élèves issus du second concours, afin de permettre une

ottps://www.assemblee-pationale.fr/dvp/14/questions/OANR5I 140F92374

ASSEMBLÉE NATIONALE

première arrivée dans les services d'un volume important de policiers dès décembre 2016. Il convient en effet de souligner que trois promotions de gardiens de la paix seront exclusivement composées d'anciens adjoints de sécurité, dont la première, composée de 800 élèves, achèvera sa scolarité fin novembre 2016. Le choix d'un concours supplémentaire de préférence à un concours exceptionnel réservé aux seuls adjoints de sécurité se justifie par des considérations d'urgence soulignées par le parlementaire. Pour des raisons juridiques, l'organisation d'un concours exceptionnel réservé aux ADS aurait été plus complexe et donc plus longue. Dès lors, l'ouverture d'un concours « spécial », les modifications introduites dans la scolarité et les promotions réservées aux ADS permettront d'accélérer significativement l'arrivée des élèves dans les services et donc sur le terrain. Au total, près de 4 700 élèves gardiens de la paix sortiront des écoles de police en 2016, dont 1 300 en décembre 2016 au titre du « pacte de sécurité ». Cet effort se poursuivra en 2017. Enfin, il y a lieu de souligner que d'importantes mesures budgétaires ont été prises, à la suite des attentats de janvier et de novembre, pour accroître les crédits de la réserve civile « volontaire » de la police nationale, composée pour l'essentiel de retraités des corps actifs de police. Les crédits, qui étaient les années précédentes d'environ 15 millions d'euros, sont passés en 2015 à plus de 20 millions d'euros et se montent à 27 millions d'euros en 2016.